

Concernant les fouilles archéologiques, ces dernières méritent un historique des faits dont je vous fais part maintenant :

1. A la découverte des sépultures, l'entreprise d'archéologie Archeodunum a fait parvenir à la Municipalité un devis de CHF 197'000.—pour procéder aux fouilles autour du bâtiment de l'ancien collège.
2. Au CHF 197'000.—il est à rajouter les travaux de maçonnerie, la pose d'un échafaudage spécifique pour un montant de CHF 83'000.--. Montant total du coût des travaux archéologiques et travaux en sus CHF 280'000.—TTC (Le montant des divers est imprévu étant de CHF 415'000.--, la Municipalité peut se permettre, et sur les conseils de l'AMO, de puiser dans ladite réserve. A relever également que des réserves pour divers et imprévus figurent également sous plusieurs autres domaines professionnels.
3. Le devis établi portait sur 35 sépultures et devait couvrir l'extérieur et l'intérieur du bâtiment, soit la partie du foyer
4. Le devis archéologique se compose en 2 parties. La première de 50% comprend lesdites fouilles et extraction sur place et la 2^{ème} partie pour les 50% comprend un travail d'ADN effectué en laboratoire.
5. L'entreprise Archeodunum s'est rendue compte que le devis estimé de 35 sépultures allait être dépassé
6. Au total, ce ne sont pas moins de 63 sépultures, **uniquement à l'extérieur**, qui ont été trouvées, parfois en mauvais états, ce qui malgré tout facilita leur dégagement et surtout permis de respecter le devis initial.
7. Suite à ces travaux, la Municipalité a demandé à rencontrer la conservatrice du patrimoine archéologique du canton de Vaud et le responsable du chantier archéologique de l'entreprise Archeodunum.
8. Lors du rendez-vous il nous a été clairement confirmé que tous les travaux sont à la charge de la commune. Nous avons par ailleurs montré notre étonnement et notre mécontentement face à ces propos.
9. La Municipalité, a donc décidé d'écrire au département concerné de l'état de Vaud, ceci pour demander l'octroi de subventions.
10. En début de cette année, il nous a été confirmé, par écrit, qu'une subvention fédérale de 10%, sur le devis archéologique nous serait alouée (19'706.--)
11. Entre-temps, la société Archeodunum, nous transmet sa nouvelle offre pour les fouilles intérieurs, foyer de CHF 217'000.--, ne comprenant pas les plus-values du maçon.
12. Sur le chantier, les travaux de fouilles au sous-sol ont rapidement fait apparaître de la moraine, un matériau de débris rocheux très dur, diminuant les probabilités de trouver des sépultures dans cette matière, ce qui a convaincu la Municipalité de ne pas donner suite à ce devis et de commencer la creuse à l'intérieur du sous-sol.

13. Très vite, au moment de la creuse du côté du futur foyer, nous découvrons 4 nouvelles sépultures et c'est le stop du chantier archéologique, mais pas du chantier en lui-même
14. Dès lors, suite à plusieurs échanges entre le Maître d'œuvre, la direction des travaux, les entreprises concernées et les services de l'Etat, ainsi que suite au refus de l'Etat d'entrer en matière sur la prise en charge des travaux, d'analyse ADN sur les sépultures, la Municipalité a décidé d'en référer à son organe législatif partant qu'un montant de CHF 315'309.—a définitivement été devisé pour les travaux de fouilles et d'archéologie.
15. Dès lors, 2 solutions s'offrent à nous :
- 1^{ère} solution : nous conservons le foyer comme prévu dans les plans et le préavis
- 2^{ème} solution : arrêt de la creuse du foyer, facto abandon de cette surface

Plusieurs conséquences sont à prévoir en fonction du choix de ce soir :

Avec la 1^{ère} solution : la conservation du foyer provoquera formellement la validation d'une rallonge par préavis séparés pour les travaux de fouilles et d'archéologie de CHF 315'309.—et repoussera la fin du chantier à octobre 2020.

Avec la 2^{ème} solution : l'abandon de la surface, du foyer permettra d'enregistrer un montant non dépensé d'environ CHF 190'000.—sur les travaux prévus au préavis et maintenir une fin de chantier selon le planing prévu à juin 2020.

Vu les points cités et le sujet porté à l'ordre du jour, la Municipalité demande au Conseil général de prendre position sur l'avenir du foyer de l'ancien collège

Féchy, le 5 avril 2019